

GESTION COMMUNAUTAIRE D'UN SITE DE RECUPERATION DE TERRES DEGRADEES: Cas du site de Oumaraoua.

I. DESCRIPTION :

Le site de récupération des terres dégradées d'Oumaraoua est situé dans la commune de Gazaoua (département de Gazaoua) à 27 km au Sud Est du chef lieu de la commune et à cheval entre le village de Bardakoye et celui d'Oumaraoua. C'était une aire de pâturage dégradée dont les villages riverains (au nombre de 5) ont sollicité l'appui du FIDA pour sa restauration. Les travaux ont démarré en 2006 avec le **Projet de Promotion de l'Initiative Locale pour le Développement à Aguié (PPILDA)** qui a accompagné les populations jusqu'en 2012. Ensuite le **Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement dans la région de Maradi (PASADEM)** a pris le relais à partir de 2013 pour poursuivre la consolidation des activités réalisées. Les succès enregistrés ont permis la consécration du site comme lauréat du Prix du Président de la République à l'occasion de la fête nationale de l'arbre, édition 2014.



Photo1 : avant intervention



Photo2 : conception demi lune



Photo3 : production des plants



Photo4 : site restauré après 7 ans

II. STRATEGIE OPERATIONNELLE

La stratégie de mise en œuvre de cette action s'est basée sur la concertation entre les principaux acteurs concernés par la gestion du site. Il s'agit entre autres des populations riveraines, des organisations d'éleveurs, des autorités locales, des services techniques et des partenaires techniques et financiers (FIDA, PAM, FEM et ONG d'appui).

Le processus a été conduit suivant les étapes ci-dessous :

- ◆ Information et sensibilisation des acteurs concernés
- ◆ Diagnostic et définition du statut du site ;
- ◆ Mise en place du petit matériel, organisation du chantier et réalisation des travaux sous l'encadrement des services techniques et de l'ONG d'appui ;
- ◆ Mise en place, formation et équipement du comité de surveillance et de gestion ;
- ◆ Délimitation et balisage participatifs du site;
- ◆ Mise en défens des parties aménagées du site
- ◆ Transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune
- ◆ Concertation pour l'exploitation de la ressource régénérée (fourrage) et la pérennisation des investissements.

III. RESULTATS

- 54 aide- encadreurs villageois formés, qui constituent une expertise locale dans le cadre de l'appui conseil paysan ;
- 444 ha de terres dégradées récupérés en mobilisant 29 809 hommes/jours ;
- 1 comité de surveillance et de gestion du site de 20 membres opérationnel ;
- 88 882 plants produits et plantés au niveau du site avec un taux de réussite de près de 90% ;
- Un fort taux de régénération naturelle de *Piliostigma reticulatum*, *d'Acacia nilotica* et *de Combretum micrantum* constaté ;
- Un système d'exploitation du site mis en place (vente de paille et semences) avec un revenu moyen annuel estimé à 1 500 000 Fcfa à partir de 2012.
- 15 km de bande pare-feux ouverts en 2014 ;
- Une banque de semences pastorales mise en place en 2014.

IV. GESTION COMMUNAUTAIRE DU SITE :

Au démarrage des travaux, un comité villageois de gestion et surveillance du site de 20 membres (constitué des représentants des 5villages riverains de cette ressource partagée) a été mis en place. Il a bénéficié de renforcement des capacités notamment en vie associative,

surveillance du site, ouverture des bandes par feu pour la lutte contre les feux de brousse et l'entretien des arbres.

IV.1 Opérationnalisation du comité de surveillance :

- **Organisation du travail :** A l'initiative propre du comité, une première assemblée générale (AG) a été tenue pour élaborer une stratégie de surveillance du site conformément à la formation reçue. Cette assemblée a permis de constituer 5 binômes qui ont la charge de surveiller le site à tour de rôle (une fois tous les 5 jours).
- **Engagement des chefs de villages :** Les chefs de villages ont fait preuve d'engagement dans la protection du site. Ainsi de concert avec les membres du comité, une seconde AG a été tenue en présence d'un représentant de la mairie et du service de l'environnement. Elle a permis de sensibiliser d'avantage les populations sur l'importance de la mise en défens du site et d'arrêter les règles de gestion avec des sanctions disciplinaires pour les cas de violation.
- **Renforcement de capacité du comité :** le projet a accompagné cette dynamique en dotant les membres de comités de gestion/ surveillance de : i) 10 vélos pour faciliter la surveillance, ii) 20 tenues brigadier avec 10 bottes de sécurités, iii) 10 badges de reconnaissance signés par le maire de Gazaoua, iv) 3 téléphones portables avec carte GSM pour faciliter les échanges, v) 2 tonnes de mil pour encourager le comité de surveillance.



Photo5 : équipement du comité de gestion/surveillance

Aussi des voyages d'échanges ont été organisés pour visiter d'autres sites où la gestion communautaire a été mise en place avec succès.

NB : la surveillance du site est totalement volontaire donc sans aucune rémunération. L'organisation du travail de surveillance est faite de manière à ce qu'il n'empêche pas aux membres du comité de vaquer à leurs activités quotidiennes.

IV.2 Mesures durabilités des investissements :

- **Transfert de la maîtrise de l'ouvrage à la commune de Gazaoua :** la commune de Gazaoua à été impliquée dans tout le processus depuis le démarrage jusqu'à la restauration complète du site. Avant la clôture du PPILDA, les responsabilités de gestion lui ont été formellement transférées au cours d'un atelier organisé pour la circonstance avec toutes les parties prenantes à la gestion du site. Le niveau d'implication de chacune et les rôles qu'elles doivent jouer ont été bien définis.
- **Appui à la structuration du comité en un groupement d'intérêt économique :** cette démarche vise la formalisation et professionnalisation du comité autour de la gestion des ressources naturelles.
- **Développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR) autour du site :** après 6 ans de mise en défens, le groupement commence l'exploitation du site à travers la vente de la paille et des semences. En novembre 2013, 04 membres du comité ont participé à une session de formation organisée par le PASADEM sur la production de semences pastorales. Cette formation a été suivie par la mise en place d'une banque de semences pastorales.
- **Mise en place d'un système de gestion des revenus:** les revenus tirés de l'exploitation du site sont partagés entre le groupement qui gère cette ressource, les 05 villages riverains et la commune qui assure la maîtrise d'ouvrage. Le groupement a ouvert un compte dans une institution de micro finance de la place pour mettre les fonds destinés à son fonctionnement et à l'entretien du site (entretien des bandes par feu, des vélos du groupement, etc.).

V. PERSPECTIVE

En termes de perspective la commune de Gazaoua avec l'appui du PASADEM a programmé l'organisation d'un forum pour définir de manière participative les modalités de la levée de mise en défens et d'exploitation du site.

Le prix obtenu a motivé davantage le comité de gestion et de manière générale la population riveraine qui se sont résolument engagé à poursuivre volontairement la récupération de glacis non encore récupérés autour du site.



Photo6 : comité de gestion/surveillance du site



Photo 7 : banque de semences pastorales d'Oumaraoua



Auteurs : Saidou Laminou ; Hassan Issa ; Adda Aboubacar ;
Alkaly Abdoulkarim

